



RAPPORT ANNUEL 2015-2016
SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

Table des matières

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	7
Société Innovatech du Grand Montréal – État de la situation financière	8
Société Innovatech du Grand Montréal – État du résultat global	9
Société Innovatech du Grand Montréal – État de la variation des capitaux propres	10
Société Innovatech du Grand Montréal – État des flux de trésorerie	11
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires aux états financiers	12

Rapport d'activités

Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive des placements actuellement en portefeuille pour le compte de l'acheteur.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement trimestriel par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur les placements. Le rachat des placements de la société était prévu en mars 2015, mais les placements n'ont pas été rachetés à cette date. Le rachat des placements aura lieu lorsque les deux parties en conviendront.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêts au taux annuel fixe de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des sommes devaient être investies par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. Le remboursement de l'emprunt était prévu en mars 2015, mais le placement n'a pas été racheté à cette date.

Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré une perte nette de 124 668 \$.

Rapport d'activités

Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte quatre (4) membres.

Au 31 mars 2016, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil¹

M. André Côté, administrateur

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice²

M. Yves Lafrance, administrateur

Premier vice-président aux opérations et aux stratégies clients, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de comptes appropriée.

¹ M^e Pierre B. Lafrenière a démissionné à titre de président du conseil et d'administrateur le 24 avril 2015.

² Madame Sylvie Chagnon a démissionné à titre d'administratrice le 3 novembre 2015.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Lafrance'.

M. Yves Lafrance
Administrateur



SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 13 juillet 2016

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	2 097 812 \$	2 668 383 \$
Placements temporaires (note 6)	2 769 402	2 265 293
Sommes à recevoir de l'acheteur, sans intérêts	-	264
Frais payés d'avance	<u>4 743</u>	<u>12 520</u>
	<u>4 871 957 \$</u>	<u>4 946 460 \$</u>
 Passif et capitaux propres		
Passif		
Charges à payer (note 9)	7 191 \$	40 717 \$
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêts	<u>83 691</u>	<u>-</u>
	<u>90 882</u>	<u>40 717</u>
 Capitaux propres		
Capital-actions (note 10)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	<u>(228 166 925)</u>	<u>(228 042 257)</u>
	<u>4 781 075</u>	<u>4 905 743</u>
	<u>4 871 957 \$</u>	<u>4 946 460 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Yves Lafrance
Administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en dollars canadiens)

	2016	2015
Produits financiers nets		
Produits d'intérêts	20 224 \$	27 992 \$
Gain net de change	<u>59 928</u>	<u>339 827</u>
	<u>80 152</u>	<u>367 819</u>
Charges		
Services professionnels et contractuels	9 873	12 141
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	172 799	146 866
Assurances	15 908	19 994
Frais bancaires et autres charges	<u>6 240</u>	<u>3 523</u>
	<u>204 820</u>	<u>182 524</u>
Résultat net et résultat global	<u>(124 668) \$</u>	<u>185 295 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} avril 2014	232 948 000 \$	(228 227 552) \$	4 720 448 \$
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>185 295</u>	<u>185 295</u>
Solde au 31 mars 2015	232 948 000	(228 042 257)	4 905 743
Résultat net et résultat global	<u>-</u>	<u>(124 668)</u>	<u>(124 668)</u>
Solde au 31 mars 2016	<u>232 948 000 \$</u>	<u>(228 166 925) \$</u>	<u>4 781 075 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016
(en dollars canadiens)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	(124 668) \$	185 295 \$
Ajustements pour :		
Gain net de change	<u>(59 928)</u>	<u>(339 064)</u>
	<u>(184 596)</u>	<u>(153 769)</u>
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Sommes à recevoir de l'acheteur, sans intérêt	264	1 737
Frais payés d'avance	7 777	1 214
Charges à payer	(33 526)	415
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêt	<u>83 691</u>	<u>-</u>
	<u>58 206</u>	<u>3 366</u>
	<u>(126 390)</u>	<u>(150 403)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements temporaires	(2 956 019)	(4 602 170)
Disposition de placements temporaires	<u>2 265 293</u>	<u>2 571 110</u>
	<u>(690 726)</u>	<u>(2 031 060)</u>
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	<u>246 545</u>	<u>104 831</u>
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(570 571)	(2 076 632)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>2 668 383</u>	<u>4 745 015</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 5)	<u>2 097 812</u> \$	<u>2 668 383</u> \$
Information supplémentaire		
Intérêts encaissés	<u>28 285</u> \$	<u>16 653</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech du Grand Montréal (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et instituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ, chapitre S-17.2.0.1).

Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, au 5e étage, à Montréal (Québec).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité des placements de la Société en mars 2005, ses activités se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), ch. 1 (5e suppl.)), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société le 13 juillet 2016.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les postes à l'état de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

2. BASE DE PRÉPARATION (suite)

Utilisation d'estimations et jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les exercices présentés.

Les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés concernent l'évaluation de la juste valeur des placements.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances.

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances, classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Sommes à recevoir de l'acheteur, sans intérêt	Prêts et créances
Placements en parts dans des sociétés en commandite	Désignés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Charges à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêt	Passifs financiers évalués au coût amorti
Emprunt (1)	Désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

- (1) L'emprunt à long terme est assorti d'un dérivé incorporé, tel que décrit à la note 7, puisque les flux de trésorerie de l'emprunt à long terme fluctuent en fonction des flux de trésorerie tirés des placements en parts dans des sociétés en commandite. Le dérivé incorporé n'est pas séparé du contrat hôte puisque l'instrument hybride (l'emprunt à long terme) a été désigné dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation de la juste valeur

Lorsque la Société détient un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont exposés aux risques de marché et de crédit de chacune des contreparties, et que ce groupe d'actifs et de passifs financiers est géré sur la base de l'exposition nette de la Société à ces risques financiers, la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers est évaluée conformément à la façon dont les intervenants de marché établiraient le prix pour l'exposition nette aux risques. Les placements dans des sociétés en commandite et l'emprunt à long terme (décrits à la note 7) sont gérés par la Société sur la base de l'exposition nette aux risques de marché et de crédit.

La juste valeur des instruments financiers de la Société qui sont évalués au coût amorti est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque exercice, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le montant d'une perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise au résultat net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrées de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur des données non observables sur le marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. Les équivalents de trésorerie se composent des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

Placements et emprunts

Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent, puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés aux placements et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents, font également l'objet d'une compensation.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Monnaie étrangère

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain net de change » de l'état du résultat global.

4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES

Modifications de normes comptables

Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2011-2013

La norme qui suit a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2013 :

IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur a été révisée concernant la clarification du fait que l'exception relative aux portefeuilles s'applique à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou d'IFRS 9 - Instruments financiers, que ces contrats répondent ou non à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier.

L'application prospective de la modification d'IFRS 13 n'a entraîné aucune incidence importante sur les résultats individuels ni sur la situation financière individuelle de la Société. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014.

4. APPLICATION DE NORMES NOUVELLES OU RÉVISÉES (suite)

Normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur

Instruments financiers (IFRS 9)

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés » par l'IFRS 9 « Instruments financiers ». À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ainsi que celui traitant de la comptabilité de couverture ont été publiés.

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celles des pertes subies, comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit une approche en plusieurs étapes et fondée sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction de la Société n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers. La direction ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que la norme ne soit complétée et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

Présentation des états financiers (IAS 1)

En décembre 2014, l'IASB a publié une modification à la norme IAS 1. La modification, intitulée « Initiative concernant les informations à fournir », apporte des précisions sur les requis de divulgation et de présentation ainsi que sur l'exercice du jugement quant à la pertinence de l'information divulguée. Les modifications apportées ont trait à l'importance relative, à l'ordre des notes, aux sous-totaux, aux méthodes comptables ainsi qu'au degré de ventilation. Les dispositions de cette modification s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'application anticipée est permise. La direction ne prévoit pas appliquer la modification avant cette date.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Trésorerie	97 852 \$	2 668 383 \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 0,66 %, échéant en avril 2016	<u>1 999 960</u>	<u>-</u>
	<u>2 097 812 \$</u>	<u>2 668 383 \$</u>

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2016	2015
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 0,68 %, échéant en août 2016	2 769 402 \$	- \$
Certificats de dépôt, portant intérêt au taux de 1,06 %, échus en juin 2015	<u>-</u>	<u>2 265 293</u>
	<u>2 769 402 \$</u>	<u>2 265 293 \$</u>

7. PLACEMENTS ET EMPRUNT

En mars 2005, la Société a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement trimestriel par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur les placements. Le rachat des placements de la société était prévu en mars 2015, mais les placements n'ont pas été rachetés à cette date. Le rachat des placements aura lieu lorsque les deux parties en conviendront.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

7. PLACEMENTS ET EMPRUNT (suite)

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêts au taux annuel fixe de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des sommes devaient être investies par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. Le remboursement de l'emprunt était prévu en mars 2015, mais le placement n'a pas été racheté à cette date. Le contrat de dérivé prévoit que les obligations de la Société et de l'acheteur demeurent en vigueur jusqu'à ce que les deux parties exécutent mutuellement leurs obligations de paiement en entier.

Les parts dans les sociétés en commandite et l'emprunt, de même que les produits et les charges d'intérêts et les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés dans l'IAS 32 sont respectés.

Le montant brut de la juste valeur des placements et de l'emprunt à long terme est de 2 874 933 \$ (3 383 415 \$ au 31 mars 2015).

8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une part importante de données non observables a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, qui sont décrits à la note 3.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2016 Total
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	1 999 960 \$	- \$	- \$	1 999 960 \$
Placements temporaires	2 769 402	-	-	2 769 402
Placements	-	-	2 874 933	2 874 933
	<u>4 769 362 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 874 933 \$</u>	<u>7 644 295 \$</u>
Passif financier				
Emprunt	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 874 933 \$</u>	<u>2 874 933 \$</u>
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 mars 2015 Total
Actifs financiers				
Placements temporaires	2 265 293 \$	- \$	- \$	2 265 293 \$
Placements	-	-	3 383 415	3 383 415
	<u>2 265 293 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>3 383 415 \$</u>	<u>5 648 708 \$</u>
Passif financier				
Emprunt	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>3 383 415 \$</u>	<u>3 383 415 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

8. HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie (aucun en 2015).

La juste valeur des placements en parts dans les sociétés en commandite a été évaluée en fonction de la quote-part de l'actif net (évaluée à la juste valeur) qui est détenue par la Société dans les sociétés en commandite, tandis que la juste valeur de l'emprunt à long terme a été évaluée en fonction d'une actualisation des flux de trésorerie futurs de l'emprunt au taux de 5 %.

En raison du fait que les actifs et les passifs financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur font l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice (aucun en 2015).

9. CHARGES À PAYER

	2016	2015
Charges à payer et frais courus	4 000 \$	4 000 \$
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	<u>3 191</u>	<u>36 717</u>
	<u>7 191 \$</u>	<u>40 717 \$</u>

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

(en dollars canadiens)

10. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 millions de dollars.

Autorisé :

3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

2016

2015

Émis et payé :

2 329 480 actions ordinaires

232 948 000 \$

232 948 000 \$

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

11. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué des capitaux propres. Au 31 mars 2016, les capitaux propres de la Société ont un solde de 4 781 075 \$ (4 905 743 \$ au 31 mars 2015).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu, comme l'explique la note 7, pour lequel la Société effectue un suivi continu des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La trésorerie et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est minime.

La Société est également exposée au risque de crédit en ce qui concerne les sommes à recevoir de l'acheteur, sans intérêt. La direction estime que le risque de crédit associé à la somme à recevoir de l'acheteur, sans intérêt est minime.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

La Société a investi certaines sommes en devises étrangères, soit en dollars américains. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2016, la trésorerie et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 774 651 \$ (2 643 938 \$ au 31 mars 2015). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer le risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 7.

En considérant les données citées ci-dessus et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 138 733 \$ en 2016 (132 197 \$ en 2015) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les équivalents de trésorerie et les placements temporaires durant l'exercice a varié de 0,11 % à 1,06 % (de 0,07 % à 1,18 % en 2015). Les échéances de ces placements étaient de 32 à 264 jours (de 31 à 264 jours en 2015).

La variation des taux d'intérêt, inférieure à 0,15 %, n'aurait aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur, comme le mentionne la note 7.

Les charges à payer et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, comme le décrit la note 7, fera l'objet d'une compensation à son échéance.

13. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers, la Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif. Cette entente est renouvelable automatiquement chaque année avec une majoration des honoraires de 2 %.